Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260701-2026_07_079-DE

CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU
KASTELL-NEVEZ-AR-FAOU

COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à dix-neuf heures (**1er juillet 2026** à 19 h 00), le Conseil municipal de la commune de CHATEAUNEUF-DU-FAOU, dûment convoqué le 25 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ar Sterenn, sous la présidence de Monsieur Tugdual BRABAN, Maire.
La convocation a été affichée en Mairie le 25 juin 2026.

Etaient présents : BRABAN Tugdual, DEROUT Nathalie, DELAPORTE David, LALLOUET Michèle, LEVENEZ Jacques, GARNIER Fabienne, NOEL Bernard, PERON Liza, DUFOUR Gwénaëlle, COSQUER Marième, LE SANN Renan, CARRIOU Cyrielle, GOARNISSON Mathieu, CADUDAL Elodie, RIOU Yvon, CORBEL Sabrina, GRISON Tristan, HANQUIER Fabienne, GLEVAREC Frédéric, MARQUE Michel.

Étaient absents excusés : L'HARIDON Lionel, LAMBOLEY Annick, FERELLEC Christophe, CORRE Marion.

Étaient absents : TOULANCOAT Anthony, CHAMINAND Frédéric, THELLIEZ Nicole.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Pouvoirs :
L'HARIDON Lionel donne pouvoir à LE SANN Renan,
LAMBOLEY Annick donne pouvoir à COSQUER Marième,
FERELLEC Christophe donne pouvoir à LALLOUET Michèle,
CORRE Marion donne pouvoir à DEROUT Nathalie.

Secrétaire de séance : NOEL Bernard.

Était également présente : GUYAVARCH Isabelle (Directrice Générale des Services).

N° 2026-07-079 : Vente de terrains à Penn Ar Pont (parcelles A29P, A30 ET A516P) (*plan en annexe*)

Rapporteur : BRABAN Tugdual

La commune est propriétaire de parcelles à Penn Ar Pont.

Les gestionnaires de la guinguette nous ont fait part de leur souhait d'acquérir les parcelles A29P, A30 et A516P emprise de cette activité pour un total de superficie de 9 467m2.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260701-2026_07_079-DE

Comme pour toute cession, pour les communes de plus de 2 000 habitants, l'avis des domaines est obligatoire et a donc été sollicité. La valeur vénale des domaines pour ce bien est de 47 000€. Ce prix a été évalué en considération des travaux de conformité au réseau d'assainissement à réaliser avoisinant les 50 000€. Le futur acquéreur s'engage à se mettre en conformité dans un délai de deux ans.

Des négociations ont eu lieu avec les locataires actuels. Les parties se sont accordées sur un prix de 42 000 €.

L'acquéreur s'engage à exploiter l'établissement sous une dénomination faisant référence à la mention "Penn ar Pont- Châteauneuf-du-Faou" et à faire figurer cette mention sur ses principaux supports de communication (enseigne, site internet, réseaux sociaux, documents promotionnels), sous réserve des contraintes réglementaires et commerciales applicables.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide cette cession au prix de 42 000 €,
- Précise que les frais de géomètres et de notaires seront à la charge de l'acheteur,
- Donne pouvoir au Maire pour la signature de tout document en lien avec ce dossier.

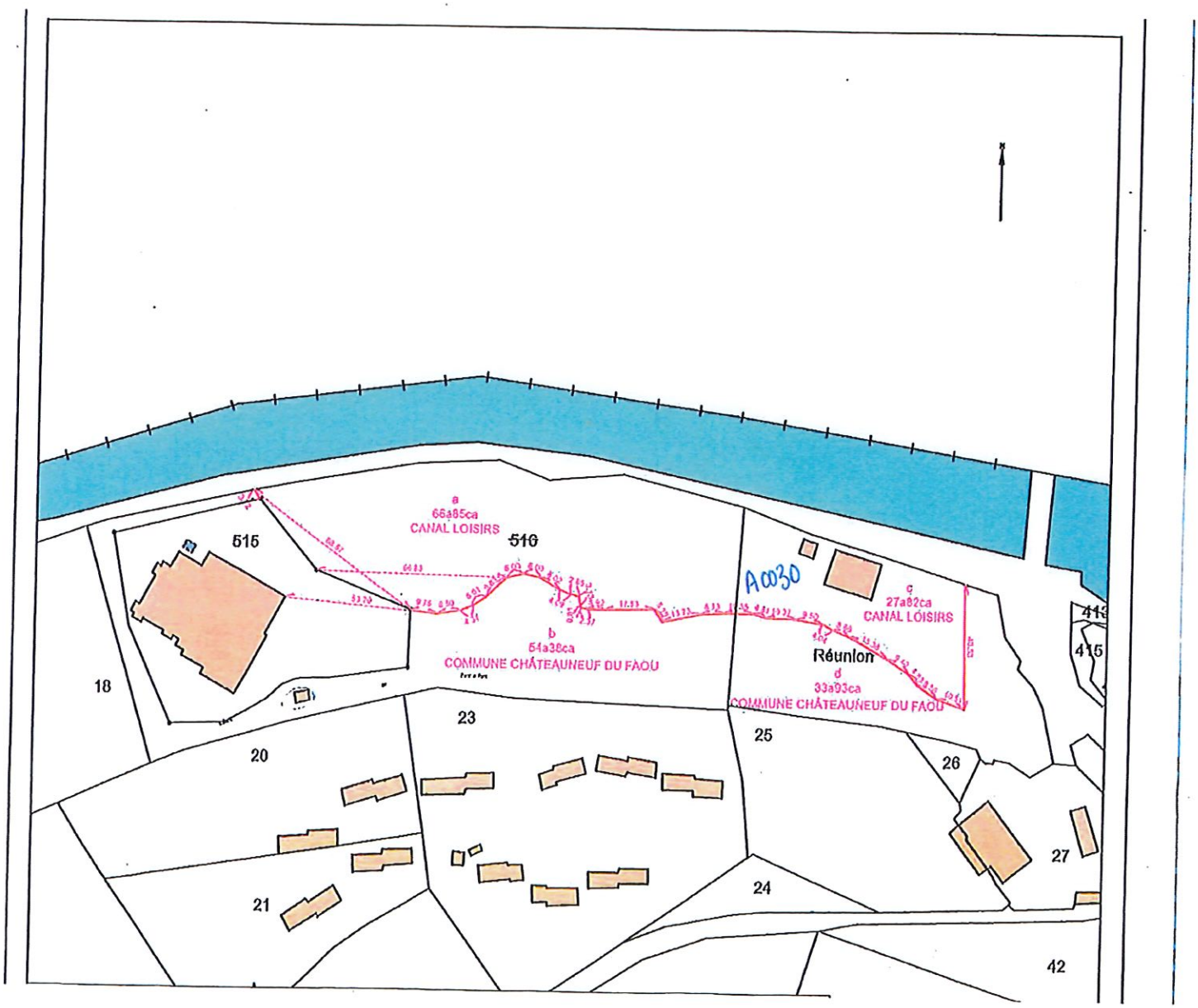
Vote	
Pour	24
Contre	
Abstention	

Le Secrétaire de séance,
NOEL Bernard

Le Maire,
BRABAN Tugdual

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU (Finistère)

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260701-2026_07_079-DE



Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 029-212900278-20260701-2026_07_079-DE